

# ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE DURAVIS

+10% PAR RAPPORT À VOS PNEUS ACTUELS

# ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ

bandag

COUVRE TOUT DOMMAGE ACCIDENTEL SUR LE PNEUMATIQUE

# ENGAGEMENT COÛT HORAIRE GÉNIE CIVIL

-5% PAR RAPPORT À VOS PNEUS ACTUELS









# BRIDGESTONE TESTEZ L'EXCELLENCE OFFRE D'ESSAI EXCLUSIVE<sup>1</sup>

**DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022** 

# ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE DURAVIS<sup>2</sup> 10% PAR RAPPORT À VOS PNEUS ACTUELS

<sup>1</sup> Cette offre s'applique exclusivement chez des sociétés de transports de marchandises et de personnes dont le parc de véhicules compte moins de 20% de pneus de marque Bridgestone par rapport à l'ensemble des pneus neufs montés.

Pour plus d'informations consulter les conditions et les détails de l'offre figurant dans le règlement complet de l'opération.





<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bridgestone s'engage à ce que le Bridgestone Duravis R002 effectue 10% en kilomètre de plus par rapport à la monte de pneus précédente sur le même véhicule. L'engagement ne s'applique qu'en fin de vie du pneumatique.



DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

# TESTEZ L'EXCELLENCE OFFRE D'ESSAI EXCLUSIVE<sup>1</sup>

### **ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ BANDAG<sup>2</sup>**

COUVRE TOUT DOMMAGE ACCIDENTEL SUR LE PNEUMATIQUE



### **ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ BANDAG<sup>2</sup>**

COUVRE TOUT DOMMAGE ACCIDENTEL SUR LE PNEUMATIQUE







**REGIONAL** 



**MIXTE** 



CHANTIER



URBAIN

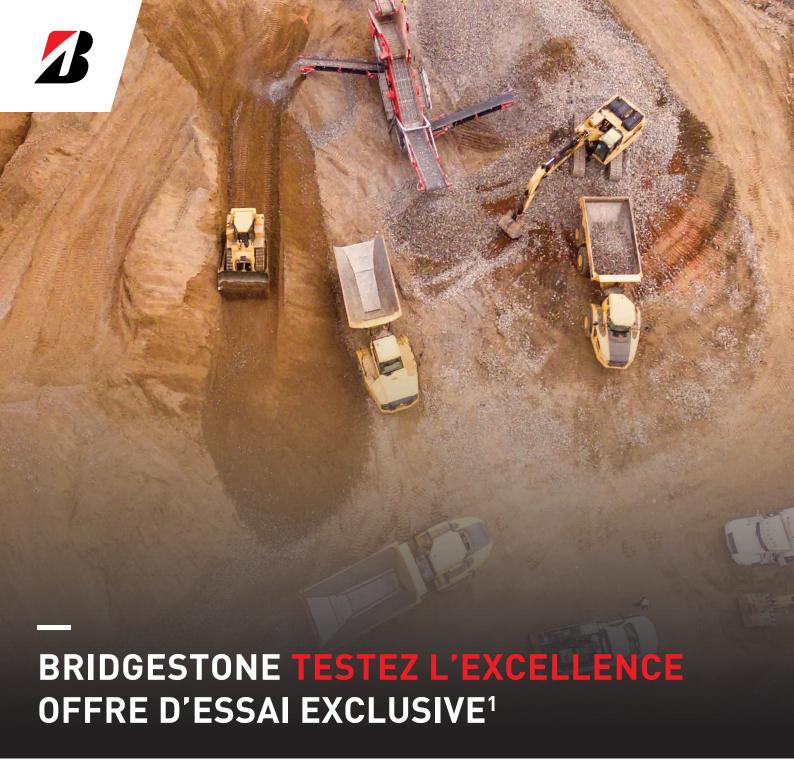


**AUTOCAR** 

1 Cette offre s'applique exclusivement chez des sociétés de transports de marchandises et de personnes dont le parc de véhicules compte moins de 20% de pneus rechapés de marque Bandag par rapport à l'ensemble des pneus rechapés montés. 2 L'offre Engagement Sérénité ne s'applique que sur les dommages fait aux pneumatiques et en aucun cas sur les dommages fait aux véhicules – même si les dommages fait aux véhicules ont pour cause un dommage pneumatique. Pour plus d'informations consulter les conditions et les détails de l'offre figurant dans le règlement complet de l'opération.







**DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022** 

# ENGAGEMENT COÛT HORAIRE GÉNIE CIVIL<sup>2</sup> -5% PAR RAPPORT À VOS PNEUS ACTUELS

<sup>1</sup>Cette offre s'applique exclusivement chez des sociétés dont le parc de véhicules compte moins de 30% de pneus Génie Civil de marque Bridgestone par rapport à l'ensemble des pneus Génie Civil montés.

<sup>2</sup> Bridgestone s'engage à ce que le coût horaire des produits Bridgestone Génie Civil participants à l'opération soit inférieur de 5% par rapport au coût horaire de la monte de pneus précédente sur le même véhicule. L'engagement ne s'applique qu'en fin de vie du pneumatique. Pour plus d'informations consulter les conditions et les détails de l'offre figurant dans le règlement complet de l'opération.







#### **COMMENT SOUSCRIRE**

Le revendeur ou le transporteur remplit le dossier de souscription



Bridgestone valide le dossier de souscription



Bridgestone envoie une lettre de confirmation de souscription

Pour vous inscrire et connaître les justificatifs obligatoires à fournir étape par étape rendez-vous sur www.testezlexcellence.bridgestone.fr.

#### Justificatifs à fournir dans le cadre du programme :

- Formulaire d'inscription dûment complété.
- Preuve d'achat et de montage pneus Duravis, Bandag ou Bridgestone Génie Civil.
- Preuve de montage des pneus Duravis Bandag ou Bridgestone Génie Civil.
- Preuve du kilométrage de la monte précédente pour l'Engagement Kilométrique Duravis ou justificatif de coût horaire réalisé avec la monte précédente pour l'engagement Coût Horaire Génie Civil (de préférence preuve d'achat et de montage).
- 1 formulaire par véhicule.
- Formulaire à renvoyer 1 mois après la date d'achat.
- Toute demande incompléte, erronnée ou illisible sera rejetée.

Les demandes de souscription doivent se faire exclusivement sur le site **www.testezlexcellence.bridgestone.fr**. Toute demande de souscription soumise d'une autre manière sera systématiquement rejetée.

#### CONDITIONS GÉNERALES DE L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE

#### Bénéficiaires de l'offre :

- Cette offre s'applique exclusivement chez des sociétés dont le parc de véhicules compte moins de 20% de marque Bridgestone sur le parc (neuf) ou moins de 20% de Bandag (rechapé) ou moins de 30% de pneus Génie Civil de marque Bridgestone par rapport à l'ensemble des pneus Génie Civil montés.
- Valable pour tout type d'application (longue distance, régionale, chantier, etc...)
- Valable chez les sociétés de transport de marchandises, de personnes et sociétés de construction dans le cadre de l'engagement Génie Civil.
- Ne s'applique pas aux sociétés en contrat kilométrique ou forfaitaire avec la société Bridgestone Europe NV/SA Succursale France ou Bridgestone Europe NV/SA.
- Valable uniquement en France (DOM-TOM inclus) sur des véhicules immatriculés en France (DOM-TOM inclus).

#### Conditions de participation :

- La souscription se fait par véhicule (camion/remorque/autocar/BTP/Carrières etc...) numéro d'immatriculation ou de châssis faisant foi d'identificateur unique et s'applique exclusivement au véhicule sur lequel les pneumatiques sont montés.
- Chaque client est libre de procéder à plusieurs souscriptions pour plusieurs véhicules de son parc à condition de respecter les conditions de l'opération.
- Les 3 offres Engagement Kilométriques Duravis, Engagement Sérénité Bandag et Engagement Coût Horaire Génie Civil sont cumulables.
- L'opération cesse automatiquement si les pneumatiques sont démontés et montés sur un véhicule différent de celui mentionné lors de la souscription à l'opération, de même s'ils sont par la suite recreusés ou rechapés.
- Validité : 4 ans, à compter de la date d'achat des pneumatiques.
- Bridgestone se réserve le droit de mettre un terme à tout moment à cette opération et sans préavis, en cas de doute sur la véracité des informations transmises ou de fraude avérée. L'opération Testez l'Excellence n'est pas cumulable avec toute autre offre promotionnelle de Bridgestone.

#### **ENGAGEMENT LIÉ À LA PARTICIPATION**

- La société qui souscrit et bénéficie de l'opération s'engage à ce que les pneumatiques Bridgestone et Bandag soient maintenus régulièrement selon les recommandations de Bridgestone (niveau de pression, fréquence de vérification des pressions...), soient utilisés selon leurs limites de charges et de vitesse, que le véhicule soit maintenu selon les recommandations constructeur et que l'alignement des essieux soit également réalisé de manière appropriée.
- Pour l'offre Engagement kilométrique et l'offre Engagement Coût Horaire Génie Civil, la société qui souscrit et bénéficie de l'offre s'engage également à ce que les pneumatiques Bridgestone soient utilisées dans des conditions similaires (type de routes, de trajet, style de conduites, type de chargement) que la monte précédente du véhicule.



#### **CONDITIONS SPECIFIQUES**

#### **ENGAGEMENT KILOMETRIQUE - DURAVIS**

#### Conditions d'application :

- S'appliquement exclusivement sur le même véhicule (camion/remorque/autocar) que la monte précédente et pour chaque essieu.
- Ne s'applique pas sur le recreusage et le rechapage.
- Les pneus de la monte précédente doivent avoir été montés seulement sur ce véhicule.
- Les millimètres restants sur les pneus précédents démontés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance kilométrique de référence.
- Permutations sur jante ou au sein d'un même essieu autorisées mais pas les permutations entre essieux sauf pour les véhicules articulés.
- L'Engagement kilométrique **s'applique à usure des pneus** Bridgestone Duravis R002 fixée à minimum 3mm de gomme restante ou en cas d'usure irrégulière très importante obligeant un démontage anticipé des pneumatiques. Aucune compensation ne sera accordé dans d'autres cas.

#### Cas d'exclusions:

- Non-respect du présent règlement.
- Vandalisme et vol.
- Feu, inondations ou autres catastrophes naturelles.
- Dommages causés par le montage ou démontage des pneumatiques.
- Accidents et collisions.
- Blessures du pneu d'origine accidentel (choc flanc, perforation suite au roulage sur objet tranchant, dommages liées à l'opération et aux conditions d'utilisation du véhicule, etc.).
- Dommages liés aux hydrocarbures, à l'électricité et/ou à l'exposition des pneus à une source de chaleur.
- Dommages liés au dérèglement ou usure mécanique.

# Que se passe-t-il en cas de non-atteinte de l'engagement ?

• La compensation est calculée pour chaque essieu selon la formule suivante :

Montant achat HT des pneus Bridgestone Duravis R002 sur l'essieu (achats annexes et prestations de service exclus) \*

- (1 kilométrage réel effectué/l'engagement kilométrique)
- Cette compensation sera remise **sous forme d'avoir** à valoir exclusivement sur l'achat de pneumatiques Poids Lourds Bridgestone, Firestone ou de rechapé Bandag.
- L'engagement kilométrique s'applique par essieu et à usure des pneus.

# Comment demander la compensation pour non-atteinte de l'engagement ?

Demande à envoyer à testezlexcellence@bridgestone.eu

- Un spécialiste Bridgestone se déplacera pour expertiser le(s) pneumatique(s).
- L'acheteur devra présenter le véhicule équipé des pneumatiques, afin de procéder aux contrôles nécessaires.
- Le spécialiste Bridgestone contrôlera le niveau d'usure des pneumatiques, les dommages éventuels et le kilométrage du véhicule au compteur. Il suivra le dossier jusqu'à la résolution du dossier de compensation.

#### **ENGAGEMENT SERENITE - BANDAG**

#### Périmètre d'application produits :

- Toute la gamme des pneus rechapés Bandag.
- Produits Bandag produits exclusivement au sein des ateliers Bandag en France (SLBR, Soreval, Rechapage du Centre, ABR).

#### Conditions d'application :

- Valable sur les pneus démontés à cause de **dommage** accidentel ou liés à l'utilisation du pneumatique (coupure, chocs, crevaison, etc...).
- Ne s'applique que si les dommages pneumatiques **ne sont pas réparables** et rendent le pneumatique inutilisable.
- Ne s'applique pas sur d'autres motifs éventuels d'insatisfaction.
- Valable jusqu'à 8mm de hauteur de gomme.
- **Permutations** sur jante, au sein d'un même essieu ou entre essieux **autorisées** sous condition que les pneus Bandag restent montés sur le même véhicule.

#### Cas d'exclusion de l'Engagement Sérénité

- Non-respect du présent règlement.
- Vandalisme et vol.
- Feu, inondations ou autres catastrophes naturelles
- Dommages causés par le montage ou démontage des pneumatiques.
- Dommages liés aux hydrocarbures, à l'électricité et/ou à l'exposition des pneus à une source de chaleur.
- Dommagesliésaudérèglementouusuremécanique
- Toute autre motif d'insatisfaction exprimée par le client qui ne rentre pas dans le cadre du règlement de cette offre.

L'offre Engagement Sérénité ne s'applique que sur les dommages faits aux pneumatiques et en aucun cas sur les dommages faits aux véhicules – même si les dommages faits aux véhicules ont pour cause un dommage pneumatique.

## Que se passe-t-il en cas de non-atteinte de l'engagement?

- La compensation se fait exclusivement via la fourniture gratuite de pneus rechapés Bandag équivalents.
- •Pour être éligible à la compensation, les pneus endommagés doivent avoir une hauteur de gommes restante d'au moins 8mm. En-dessous (hauteur de gommes inférieur à 8mm), l'Engagement Sérénité ne s'applique pas et aucune compensation ne sera opérée.

## Comment demander la compensation pour non-atteinte de l'engagement ?

Demande à envoyer à testezlexcellence@bridgestone.eu

- Un spécialiste Bridgestone se déplacera pour expertiser le(s) pneumatique(s).
- L'acheteur devra présenter le véhicule équipé des pneumatiques, afin de procéder aux contrôles nécessaires.
- Le spécialiste Bridgestone contrôlera le niveau d'usure des pneumatiques, les dommages éventuels et le kilométrage du véhicule au compteur. Il suivra le dossier jusqu'à la résolution du dossier de compensation.



#### **CONDITIONS SPECIFIQUES**

#### **ENGAGEMENT COÛT HORAIRE - GÉNIE CIVIL**

#### Conditions d'application:

- S'appliquent exclusivement sur le même véhicule (chargeuse, tombereau articulé et rigide) que la monte précédente et pour chaque essieu.
- Les pneus de la monte précédente doivent avoir été montés seulement sur ce véhicule.
- Les millimètres restants sur les pneus précédents démontés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance horaire de référence.
- Les permutations sur jante ou au sein d'un même essieu sont autorisées mais pas les permutations entre essieux sauf pour les véhicules articulés.
- L'Engagement Coût Horaire ne s'applique qu'en fin de vie du pneumatique Bridgestone Génie Civil, c'est-à-dire lorsque le pneumatique aura été démonté et n'est objectivement plus en état de rouler à cause de son état d'usure.

#### Cas d'exclusions:

- Non-respect du présent règlement.
- Vandalisme et vol.
- Feu, inondations ou autres catastrophes naturelles.
- Dommages causés par le montage ou démontage des pneumatiques.
- Accidents et collisions.
- Blessures du pneu d'origine accidentel (choc flanc, perforation suite au roulage sur objet tranchant, dommages liées à l'opération et aux conditions d'utilisation du véhicule, etc.).
- Dommages liés aux hydrocarbures, à l'électricité et/ou à l'exposition des pneus à une source de chaleur.
- Dommages liés au dérèglement ou usure mécanique.

## Comment est calculé le coût horaire à atteindre par les pneus Bridgestone?

- Le coût horaire à atteindre est calculé selon cette formule : Coût horaire avec la monte de pneus précédente \* 0.95.
- Ce calcul est effectué pour chaque essieu du véhicule où des pneus Bridgestone seront montés.
- Ce résultat est appelé l'engagement coût horaire.

### Que se passe-t-il en cas de non-atteinte de l'engagement?

• La compensation est calculée pour chaque essieu selon la formule suivante :

Montant achat HT des pneus Bridgestone sur l'essieu (achats annexes et prestations de service exclus) \* (1 - pourcentage d'atteinte de l'engagement coût horaire).

- Cette compensation sera remise sous forme d'avoir à valoir exclusivement sur l'achat de pneumatiques Poids Lourds Bridgestone, Firestone, de rechapé Bandag ou sur des pneus Génie Civil Bridgestone ou Firestone.
- Le pourcentage d'atteinte de l'engagement coût horaire correspond au pourcentage entre l'engagement coût horaire et le coût horaire réel obtenu.
- L'engagement Coût horaire s'applique par essieu et à usure des pneus.

## Comment demander la compensation pour non-atteinte de l'engagement ?

Demande à envoyer à **testezlexcellence@bridgestone.eu** (la demande sera traitée sous 1 mois maximum après réception de cette dernière par Bridgestone)

- Un spécialiste Bridgestone se déplacera pour expertiser le(s) pneumatique(s).
- L'acheteur devra présenter le véhicule équipé des pneumatiques, afin de procéder aux contrôles nécessaires.
- Le spécialiste Bridgestone contrôlera le niveau d'usure des pneumatiques, les dommages éventuels, le nombre d'heures et le kilométrage du véhicule au compteur. Il suivra le dossier jusqu'à la résolution du dossier de compensation.